



Secrétariat Général
LS/KP/SC

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026

Installation du Conseil Municipal Election du Maire et des Adjoints

Étaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUDEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : Mme Violaine BOUILLAGUET représentée par M. Florent PLAS, Mme Cécile THEVENET représentée par Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Mathieu MOUSSOUR représenté par M. Dorian LASCAUX et Mme Nicole LATHIERE représentée Mme Sylvie DALESME.

Monsieur Baptiste NAVES remplit les fonctions de secrétaire

Monsieur Bernard COMBES : « Mesdames et messieurs, bonjour. Chers collègues élus, je vous invite à prendre place respectivement sur les lieux où sont indiqués vos patronymes.

Je déclare ouverte la séance du conseil municipal de l'élection du maire, du nouveau maire de Tulle et de son équipe.

Je dois procéder à l'appel des conseillers nouvellement élus :

- **M. MELIN Laurent**
- **Mme NAVES-LAUBY Marie-Pierre**
- **M. LASCAUX Dorian**
- **Mme DESCHAMPS Hélène**
- **M. PLAS Florent**
- **Mme DALESME Sylvie**
- **M. MOULY Jean**
- **Mme BOUILLAGUET Violaine – A donné pouvoir à Mr PLAS Florent**
- **M. TURLIER Henry**
- **Mme ESTERLE Nicole**
- **M. MADELMONT Thomas**
- **Mme THEVENET Cécile – A donné pouvoir à Mme NAVES-LAUBY Marie Pierre**
- **M. DESTRUDEL Régis**
- **Mme ZIOLO Hyeri**

- **M. MOUSSOUR Mathieu – A donné pouvoir à Mr LASCAUX Dorian**
- **Mme BOURDET-BERTRAND Annette**
- **M. NAVES Baptiste**
- **Mme LATHIERE Nicole – A donné pouvoir à Mme DALESME Sylvie**
- **M. CAILLARD Michel**
- **Mme BOUYER Anne**
- **M. ROUANNE Jean-Pierre**
- **Mme PINTO Marie-Josée**
- **M. CARRAT Bruno**
- **Mme RONOT Jacqueline**
- **M. PETIT Jean-Paul**
- **Mme DERUBE Sophie**
- **M. COMBES Bernard**
- **Mme LAVERGNE Catherine**
- **M. CAVITTE Pascal**
- **Mme BERLAND Judith**
- **M. MARLIN Nicolas**
- **Mme FOURNIER Yvette**
- **M. GRECK Thierry**

Donc, je déclare les membres du conseil municipal cités, présents et absents, installés dans leurs fonctions, les résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du 22 mars 2026 étant les suivants :

- Nombre d'électeurs inscrits : 8 909
- Nombre de votants : 5 346
- Nombre de suffrages exprimés : 5 108

- Liste 1 : «Agir ensemble pour Tulle» : 2 034 voix (6 sièges)
- Liste 2 : «Rassemblons-nous pour Tulle» : 303 voix (1 siège)
- Liste 4 : «Tulle, l'énergie qui nous unit» : 2 771 voix (26 sièges)

Je vais maintenant faire procéder à la désignation du secrétaire de séance.

En exécution de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un secrétaire de séance. Il peut leur adjoindre des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assiste à la séance mais sans participer aux délibérations.

Il est proposé de désigner en qualité de secrétaire de séance Baptiste NAVES. Traditionnellement, c'est l'élu le plus jeune qui assure cette fonction.

Je fais procéder maintenant à l'approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 3 mars, c'est l'obligation légale qui est faite, établi avant le renouvellement du Conseil municipal.

Est-ce qu'il appelle de votre part des remarques, des observations ? Il est considéré comme adopté.

Je vais maintenant passer la présidence de la séance au doyen d'âge, Annette BOURDET-BERTRAND, l'élection du Maire étant présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal.

Je vous remercie. »

Madame Annette BOURDET BERTRAND rappelle les dispositions générales :

Article L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

I. – Le corps municipal de chaque commune se compose du conseil municipal, du maire et d'un ou plusieurs adjoints.

II. – Les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes.

Après le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux.

Sous réserve du dernier alinéa des articles L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le nombre des membres du conseil municipal des communes comptant de 10 000 à 19 999 habitants est fixé à 33.

Article L2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le conseil municipal est élu dans les conditions prévues aux articles L1 à L118-3, L225 à L270 et L273 du Code électoral.

Article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre.

Lors du renouvellement général des conseils municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet. Par dérogation aux dispositions de l'article L. 2121-12, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la convocation est adressée aux membres du conseil municipal trois jours francs au moins avant celui de cette première réunion.

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre.

Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Toutefois, dans une commune nouvelle régie par les dispositions du chapitre III du titre Ier du présent livre, le conseil municipal peut décider qu'une ou plusieurs de ses réunions auront lieu dans une ou plusieurs annexes de la mairie, sous réserve que, chaque année, au moins deux de ses réunions se tiennent à la mairie de la commune nouvelle. Le public est avisé de cette décision par tout moyen de publicité au choix du maire, au minimum quinze jours avant la tenue de ces réunions.

Article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

Article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Article L2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Article L2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire.

Article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas

d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

Par dérogation à l'avant-dernier alinéa du présent article, en cas de vacance dans les communes de moins de 1 000 habitants, le ou les adjoints sont désignés parmi les conseillers, sans tenir compte du sexe de ces derniers.

Elle propose la constitution du bureau.

Le secrétaire de séance ayant été désigné, il convient de désigner deux assesseurs.

Il est proposé, pour la Majorité, Monsieur Thomas MADELMONT et pour l'Opposition, Madame Judith BERLAND.

La Présidente, le secrétaire et les deux assesseurs composent le bureau de vote.

Madame Annette BOURDET BERTRAND demande si des candidats se proposent aux fonctions de Maire.

Pour la liste « Tulle l'énergie qui nous unit », le candidat est Monsieur Laurent MELIN.

Aucune autre candidature n'est formulée.

Elle demande à tous les conseillers de voter.

Après que toutes les personnes aient déposé leur enveloppe dans l'urne, il est procédé à l'ouverture de celle-ci.

Les enveloppes sont comptabilisées ainsi que les bulletins.

Madame Annette BOURDET BERTRAND procède à la proclamation des résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
 - Bulletins nuls : 7
 - Exprimés : 26
 - Majorité absolue : 14
 - A obtenu :
- Monsieur Laurent MELIN : 26 voix

Elle indique que Monsieur Laurent MELIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé Maire.

Monsieur Bernard COMBES : « Mesdames et messieurs, chers collègues élus, je vais donc procéder au passage de l'écharpe.

Je vais remettre à Laurent MELIN, nouveau Maire de Tulle, cette écharpe qu'il va porter pour 6 ou 7 ans.

Je voudrais lui dire le bonheur que j'ai à le faire aujourd'hui parce que c'est un moment solennel, un moment essentiel.

Après ces 18 années passées aux côtés des Tullistes, je suis heureux que quelqu'un puisse reprendre ce flambeau, porter cette écharpe avec dignité, avec honneur et avec confiance.

Cher Laurent, je te remets cette écharpe. Alors une technique très simple que m'a appris Cathy pour les mariages, on met le bleu au cou.

Tu es parfait. »

Monsieur Laurent MELIN : « Merci à toutes et tous d'être venus aussi nombreux. Merci Bernard pour cette transmission, ce passage de témoin.

Je suis profondément ému puisque c'est quand même une lourde charge.

Je sais que tu l'as portée pendant de nombreuses années. J'ai quand même préparé quelques mots.

Mesdames, Messieurs, chers collègues élus, chers Tullistes.

C'est avec, et vous le voyez, une grande émotion, une profonde fierté en tout cas, et un sens aigu des responsabilités que je m'adresse à vous aujourd'hui, pour la première fois, en tant que Maire.

Je mesure pleinement l'honneur que vous m'avez fait. Je mesure surtout l'exigence qu'elle accompagne.

Être Maire, ce n'est pas seulement exercer une fonction, comme le rappelait tout à l'heure Bernard, c'est servir. Servir une ville, ses habitants, servir l'intérêt général.

Être Maire de Tulle, ville-préfecture, ce n'est pas forcément ce que l'on imagine, les honneurs passent bien après les défis du quotidien mais cela reste un engagement magnifique et surtout une véritable passion.

Avant toute chose, je souhaite avoir un mot pour mon prédécesseur Bernard COMBES.

Pendant trois mandats, il l'a rappelé, il a consacré une part importante de son temps, de sa vie, pour Tulle.

Être Maire, je le disais, c'est un engagement total, exigeant, j'ai vu qu'au travers des encouragements que tu m'adresses ici, certainement parfois difficile.

Je veux ici, à vos côtés, saluer cet engagement qui a été toujours au service de la collectivité et le travail que tu accomplis au fil de ces années.

Je veux avoir aussi une pensée toute particulière pour son épouse, parce que vous avez dû passer de nombreux moments, de nombreuses soirées, seule, alors que Bernard s'occupait du collectif.

Et puis, une reconnaissance en tout cas également pour l'équipe sortante, pour le travail que vous avez accompli, là encore, au service de cette ville de Tulle.

Au-delà des différences qui peuvent exister et elles sont légitimes en démocratie, il y a une chose qui nous rassemble, l'attachement profond à notre ville et cela, à mon sens, mérite, je n'en doute pas, le respect.

Aujourd'hui, une nouvelle page s'ouvre, mais cette page ne doit pas être celle de la division, elle doit être celle du rassemblement car une ville ne peut avancer que si elle est unie et je veux le dire avec clarté, je serai le Maire de tous les Tullistes et de toutes les Tullistes.

Je serai un Maire à l'écoute, un Maire disponible, un Maire respectueux de toutes les sensibilités politiques.

Dans ce Conseil Municipal, chacune et chacun aura sa place et à sa place, chaque voix comptera, chaque expression méritera d'être entendue.

Notre responsabilité collective est immense. Nous n'avons pas été élus pour opposer, nous avons été élus pour construire.

Construire une ville où il fait bon vivre, une ville attractive, dynamique, mais aussi profondément humaine.

Je veux dire ici avec force, je veillerai à ce que Tulle reste une ville solidaire. Une ville où la solidarité n'est pas un principe abstrait, mais une réalité vécue.

Une ville où l'on prend soin des plus fragiles, où l'on respecte chacun, où l'on cultive le partage, l'attention à l'autre parce que c'est cela au fond l'identité de Tulle.

Cette identité, nous devons la préserver, la faire vivre et la renforcer.

Nous devons avancer avec ambition. avec méthode, ça a été ma ligne de conduite depuis 15 mois maintenant, avec sérieux, mais nous devons aussi avancer avec responsabilité.

Et cette responsabilité concerne aussi les femmes et les hommes qui font vivre notre service public au quotidien.

Je veux ici et maintenant m'adresser directement aux agents municipaux.

Je sais que le changement peut susciter des interrogations, je sais aussi qu'il peut parfois inquiéter mais je veux vous le dire en toute sincérité, le changement est nécessaire, mais il ne doit pas être brutal, il ne doit jamais être subi.

Pour ma part, je veillerai toujours à ce qu'il soit conduit dans un esprit d'écoute, de respect et d'apaisement.

Je serai un maire attentif, un maire qui dialogue, un maire qui cherche à rassembler plutôt qu'à opposer.

Vous pourrez compter sur moi pour créer les conditions de la confiance, car rien de durable ne se construit sans confiance.

Je crois profondément que les Tullistes attendent de nous autre chose que des tensions inutiles.

Ils attendent du respect, ils attendent de la stabilité, ils attendent des résultats dans des domaines essentiels tels que la santé, l'éducation, l'éducation de nos jeunes, et de l'emploi, l'emploi également, la tranquillité publique, la culture, les événements et le sport.

Et c'est ce à quoi nous devons nous engager ensemble car tout cela ne sera possible qu'avec une véritable équipe et un véritable travail d'équipe. Un travail d'équipe animé par huit adjoints qui seront dans un instant élus mais également avec l'appui de l'ensemble des conseillers municipaux.

Je sais que chacune et chacun d'entre eux, au travers de leurs compétences, leur parcours et leur engagement, contribueront pleinement à notre réussite collective pour notre cité tulliste.

Ensemble, nous aurons à cœur de faire avancer Tulle, une ville où l'on a envie de rester, où l'on se rencontre, où l'on partage, où l'on crée des souvenirs ensemble, avec détermination, avec respect et avec ambition.

Je vous remercie. »

Monsieur Nicolas MARLIN : « Monsieur le Maire, il est des moments où la politique retrouve son sens le plus simple et peut-être aussi le plus exigeant, celui où une ville, ses habitants, habitantes, dans leur diversité, leurs contradictions, leurs espérances choisissent un cap.

C'est le cas ce soir.

Je veux donc commencer d'abord en me joignant aux mots que vous avez utilisés à l'instant, apporter un hommage appuyé à l'équipe sortante et au travail qui a été réalisé sous l'égide de Bernard Combes pendant 18 années, des élus d'engagement avec des valeurs fortes.

Je veux aussi, Monsieur le Maire, reconnaître ce moment pour ce qu'il est, l'expression du suffrage universel dans ce qu'il a de plus légitime et de plus incontestable.

Votre élection, vous l'avez dit, vous confère la responsabilité de conduire cette ville et de servir.

Elle vous inscrit dans une histoire. Et ici, à Tulle, cette histoire n'est jamais neutre. Elle est sociale, populaire, marquée par les luttes, les solidarités et par une certaine idée de la dignité marquée aussi par l'horreur qui oblige au respect de sa mémoire.

C'est dans ce cadre que s'ouvre ce mandat.

Et toute élection porte en elle une double vérité.

Elle désigne une Majorité, oui, et dans le même moment, elle fait exister une Opposition. Nous serons cette Opposition.

Une Opposition qui incarne une part réelle de cette ville, de ses citoyens et citoyennes, de leurs attentes et de leurs inquiétudes aussi car si le vote a tranché, il n'a pas tout effacé.

Vous l'avez rappelé, les semaines qui viennent de s'écouler ont laissé des traces dans le débat public, dans les mots employés, dans le climat que nous avons collectivement traversé.

L'entre-deux-tours, en particulier, a parfois donné à voir un visage de la politique que nous ne pouvons pas accepter, ni les uns ni les autres, comme la norme.

Les lignes se sont brouillées, le débat s'est abîmé, et certains, galvanisés, ont cru pouvoir se permettre certaines choses.

Des attaques ad hominem, l'absence de nuances et des mots ainsi que des formules parfois assassines.

L'homophobie, Monsieur le Maire, a fait son retour devant une large audience. Je le dis, nous refusons comme vous que cela demeure un détail parce que ce type de dérive, lorsqu'il n'est pas clairement désavoué, finit toujours par contaminer plus largement le débat public et parce qu'au fond, cela dit quelque chose de la responsabilité qui est la nôtre désormais.

C'est précisément pour cela que la question de l'apaisement se pose.

C'est un effort qui suppose de fixer des limites, de porter une exigence résolue dans les comportements comme dans les paroles.

Il suppose aussi et surtout de comprendre que l'autorité publique ne se mesure pas seulement à la victoire électorale mais à la capacité à élever le débat ensemble.

C'est à cette hauteur que nous serons tous attendus.

Votre victoire a indéniablement porté un enthousiasme important, un espoir.

Il vous oblige encore plus, car il va se confronter au réel, aux arbitrages, aux contraintes. C'est sur cette ligne de crête que vous vous trouvez.

Elle est d'autant plus forte que la situation de notre ville ne laisse pas de place à l'approximation.

Tulle n'est pas une abstraction. 17% de personnes vivent sous le seuil de pauvreté et un habitant sur deux vit avec moins de 1778 euros par mois. Cela signifie des choix contraints pour ces personnes, des renoncements silencieux et surtout une attente immense à l'égard de celles et ceux qui gouvernent.

C'est dans cette réalité que votre mandat va s'inscrire et c'est à cette réalité que nous vous jugerons, pas sur les intentions, ni sur les effets d'annonce, mais sur l'exact, les décisions concrètes et leur capacité à améliorer réellement la vie des habitants.

Pour notre part, nous prendrons toute notre place, une place d'opposition pleinement assumée, avec la volonté de porter des propositions, d'alerter lorsque cela sera nécessaire, de nous opposer lorsque vos choix, nous le jugerons, iront à l'encontre de l'intérêt général.

Nous observerons avec attention car, Aragon disait, « il faut regarder en face le néant pour savoir en triompher » mais aussi avec la conscience que dans une ville comme la nôtre, la politique ne peut se réduire à un affrontement permanent.

Il y a des moments où il nous faudra construire dans l'intérêt collectif et dépasser les lignes de fracture. Nous serons présents dans ces moments-là aussi.

Aussi, je conclurai par un clin d'œil qui donnera le ton. « Connais ton adversaire, connais-toi, et tu ne mettras pas en danger ta victoire » dit un certain proverbe.

Vous allez administrer, Monsieur le Maire, une ville populaire.

Voici un texte, issu du fonds documentaire de la Fédération de Corrèze du Parti Communiste Français que je vous offre aujourd'hui.

Vous verrez, il est un peu usé par les années. Il vous permettra probablement de comprendre les rapports sociaux qui traversent notre ville. Il éclaire les tensions, les équilibres, les dynamiques qui façonnent le quotidien des gens. Il a nourri des luttes, ici comme ailleurs. Il continue aujourd'hui d'offrir des clés de lecture utiles. Il est court, certes, mais il oblige à penser. C'est peut-être au fond cela que nous pouvons nous souhaiter, ne jamais cesser de penser ce que nous faisons de mesurer ce que nos décisions produisent et ne jamais cesser de regarder la réalité telle qu'elle est.

Bon mandat à vous, Monsieur le Maire. »

Monsieur Thierry GRECK : « Je tiens tout d'abord à adresser mes félicitations à Monsieur le Maire pour votre élection ainsi qu'à l'ensemble des élus qui siègent aujourd'hui dans cette assemblée.

Je souhaite également saluer les électeurs qui par leur participation à cette élection municipale ont fait vivre la démocratie locale et exprimé clairement leurs attentes.

A travers leur vote, les Tullistes ont fait le choix de bousculer les équilibres politiques et d'ouvrir de nouveaux horizons pour notre ville.

Pour le bien de notre commune, je vous souhaite sincèrement, Monsieur le Maire, de réussir dans la mission qui est désormais la vôtre, redresser Tulle car au-delà de nos différences, c'est bien l'intérêt de Tulle et de ses habitants qui doit guider chacune de nos décisions.

Les électeurs ont également choisi de faire entendre une nouvelle voix au sein de cette Assemblée, celle du Rassemblement National.

Cette présence traduit une attente et parfois aussi des inquiétudes auxquelles il nous appartient de répondre avec sérieux.

Nous venons d'horizons différents, avec des sensibilités et des convictions qui nous sont propres mais nous partageons une exigence commune, servir l'intérêt général avec transparence et efficacité et c'est dans cet esprit, j'en suis sûr, que nous aborderons tous ce mandat avec détermination, sens des responsabilités et respect du débat démocratique.

Je vous remercie. »

Madame Catherine LAVERGNE : « Monsieur le Maire, d'abord, toutes mes félicitations.

J'interviens dans un esprit absolument constructif et sur un point qui me tient à cœur au regard, je dirais, de mon expérience professionnelle et de bénévole.

Je souhaite porter à l'attention de l'ensemble du Conseil Municipal mon attention sur l'avenir que représente notre jeunesse, de la petite enfance au jeune adulte qui doit être éduqué, vous l'avez souligné, libre, engagé, individuellement et collectivement, épanouie pour démontrer ainsi sa fierté d'être tulliste.

Il s'agit, en complément des institutions que je connais bien sur les différents temps scolaires, périscolaires, extrascolaires, concernant les apprentissages, le développement global, la santé physique et mentale, d'accompagner les parents qui en ont besoin, beaucoup de familles monoparentales comme vous le savez, mais aussi beaucoup de familles impactées par la violence.

Il s'agit de toucher directement les jeunes par des services municipaux qui ont été, évidemment, construits durant la mandature précédente.

Je parle des structures éducatives, le Campus junior, le centre de loisirs et bien d'autres. Il faut aussi soutenir les associations locales.

Vous avez dit le sport, vous avez dit la culture, la solidarité, ce sont des termes que vous avez dit, je dirais aussi le médico-social, pour tous les enfants ou adolescents, et même ceux qui sont en difficulté, à profil atypique, voire en situation de handicap.

L'inclusion, pour moi, est un devoir pour notre commune et j'espère que vous partagez cette valeur.

Je veux conclure en disant qu'investir dans la jeunesse, c'est bâtir l'avenir de Tulle. »

Madame Yvette FOURNIER : « Tout d'abord, Monsieur le Maire, je tiens à vous féliciter pour votre élection et à féliciter l'ensemble des nouveaux élus au sein de ce Conseil Municipal, et je pense effectivement, enfin je l'espère que nous pourrons réaliser du bon travail ensemble.

Je vais rebondir sur le discours sur l'éducation et la jeunesse que Catherine Lavergne vient de faire.

Pour moi, Monsieur le Maire, comme vous le savez, la commune est dans l'ensemble des collectivités territoriales le niveau d'administration le plus proche des citoyens et des administrés et le Maire notamment, est amené à soutenir des actions qui ne relèvent pas complètement de ses fonctions, mais parce qu'elles se déroulent sur le territoire de sa commune.

De plus, Monsieur le Maire, vous êtes Maire d'une ville-préfecture et de la ville-centre du territoire de l'Agglomération, c'est pourquoi, en ce début de mandat, je tiens à vous interpeller sur un sujet qui ne va certainement pas vous surprendre venant de ma part, relatif aux apprentis, étudiants et jeunes travailleurs.

Alors j'espère tout d'abord que vous poursuivrez nos actions de création de logements des étudiants, alternants, jeunes travailleurs, conditions essentielles pour que ces jeunes viennent travailler et/ou étudier à Tulle parce que les alternants travaillent et étudient à Tulle.

J'espère, Monsieur le Maire, que vous poursuivrez et favoriserez le développement du campus universitaire, dont le campus connecté qui permet l'accès à l'enseignement supérieur à nos jeunes tullistes et du territoire de Tulle, qui n'ont souvent pas les moyens financiers de poursuivre leurs études en dehors de notre ville.

J'espère que vous accompagnerez nos jeunes travailleurs qui se forment dans le cadre de la formation continue, et même, comme vous l'avez entendu lors du dernier copil du Campus Connecté auquel vous avez assisté, permettez aux salariés de la ville de Tulle et de son territoire de développer leurs compétences, de se reconverter et répondre aux besoins en qualification de nos entreprises.

Et, permettez-moi d'insister, le Campus Universitaire comme le Campus Connecté sont aussi des moyens pour l'université de Limoges.

Vous avez entendu que nous avons des projets visant à s'implanter plus encore sur notre ville et d'y développer des formations supérieures correspondant aux besoins de notre territoire.

Mais surtout, Monsieur le Maire, j'insiste auprès de vous sur le maintien des formations et des centres de formation par alternance sur Tulle.

Nos jeunes Tullistes et les jeunes de la moyenne et Haute-Corrèze qui viennent en formation à Tulle, seraient-ils moins mobiles que d'autres ? Absolument pas.

Mais malheureusement, notre territoire, comme bien d'autres territoires ruraux en France, manque d'infrastructures de transport.

Pouvons-nous accepter, et pourrez-vous accepter comme Maire de Tulle, des moyens de formation au rabais tels un camion mobile de formation qui se déplacerait sur ces territoires alors que nous avons dans notre ville des structures de formation performantes, équipées et des formateurs de qualité.

Ainsi, après la télémédecine pour les patients des territoires ruraux, des camions mobiles pour la formation, quelle perspective pour nos jeunes ?
Ils méritent tellement mieux.

Tout comme sont inacceptables les projets de transfert, mais peut-être même, que le stade de projet est dépassé, de formation dans un CFA implanté dans une ville proche alors que les équipements sont aussi à Tulle et la principale source d'apprentis au sein du CFA Tulliste.

Je sais, Monsieur le Maire, que le sujet de la formation professionnelle ne vous est pas indifférent, puisque vous êtes président du CFA des 13 vents et président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze.

Alors, ayez à cœur de soutenir l'ensemble des établissements de formation de Tulle pour développer tant la formation professionnelle que les formations supérieures, pour favoriser l'emploi des jeunes, leur insertion sociale mais aussi répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiés de nos entreprises.

Merci. »

Madame Judith BERLAND : « Je vais être brève.
C'est un nouveau mandat, c'est un changement pour les habitants.

Il nous engage tous je pense, membres de la Majorité et de l'Opposition, à être à la hauteur de leurs attentes et des responsabilités qui sont, aujourd'hui, les nôtres.

Pour ma part, je découvre ce rôle d'élu qui est, comme pour beaucoup, tout neuf pour moi. Je l'aborde avec sérieux et humilité.

Et comme Catherine, je veux parler d'un sujet qui me touche particulièrement à cœur, à savoir l'environnement et l'écologie.

Je suis particulièrement attachée aux questions de cadre de vie, de transition écologique et plus largement au respect du vivant.

La manière dont une ville traite le vivant en dit beaucoup sur elle.

Ce sont des enjeux qui, pour moi, ne peuvent pas être traités à part.

Ils traversent l'ensemble des décisions qui seront prises ici, qu'il s'agisse d'aménagement, de mobilité, plus largement de la manière dont on pense l'avenir de Tulle.

Pour moi, l'écologie, c'est prendre soin de ce qui nous entoure, de notre environnement mais aussi de ses habitants et de son cadre de vie.

Pour le quotidien que nous partageons tous ici, pour Tulle, pour un avenir plus durable, nous veillerons à ce que ces enjeux soient pleinement pris en compte dans les choix qui seront faits ici et puisque nous partageons tous ici la volonté de voir Tulle s'épanouir, je serai attentive à la manière dont nous avancerons dans ce sens.

Merci. »

Monsieur Pascal CAVITTE : « Monsieur le Maire, chers collègues, d'abord je me joins aux félicitations pour votre élection et l'élection de votre équipe, dans ce siège de Maire. C'est une élection indiscutable, une victoire indiscutable sur laquelle on ne reviendra pas.

J'ai beaucoup de plaisir à retrouver dans cette assemblée Monsieur MOULY qui a un nom qui parle aux Tullistes anciens et qui revient dans cette enceinte.

J'ai beaucoup de plaisir à retrouver Michel CAILLARD, qui était là il y a quelques années, qui avait fait le choix d'arrêter, de retrouver également les collègues de Raphaël CHAUMEIL qui siègent à nouveau dans une autre équipe et puis retrouver Marie-Pierre qui siégeait à nos côtés, qui était adjointe fidèle aux finances de Bernard il y a quelques années.

Donc je voudrais adresser mes salutations à tous les candidats, tous les élus qui sont là puisqu'on partage le sens du bien commun et le travail pour cette ville qui en a bien besoin, qui le mérite.

On sait que c'est un engagement, c'est compliqué l'engagement aujourd'hui. Et donc je crois qu'on a ce lien entre nous.

Nous allons siéger dans cette belle instance. On va représenter les 39% des Tullistes qui ont voté pour nous, 32% au premier tour, 39% au deuxième, mais au-delà, tous les Tullistes d'une certaine manière.

Nous serons dans une forme de construction, bien évidemment, puisque, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, nous avons cette ville chevillée au corps, c'est plus qu'une tâche, c'est un véritable amour pour une ville que nous avons.

Mais nous serons malgré tout fermes sur plusieurs points.

D'abord sur celui du bilan qui, je dois le dire, a été largement caricaturé pendant cette période de campagne.

J'ai eu le plaisir, l'honneur de m'occuper des finances et des personnels sous le mandat précédent. Je suis fier de laisser des finances saines avec les équipes qui sont là.

Une dette qui a été divisée par deux en 12 ans, qui est passée de 34 millions d'euros à 17 millions d'euros, une capacité de désendettement qui est de 6 ans.

Je suis fier des indicateurs financiers. Quand je dis « je », c'est « on », fier des indicateurs financiers, dans un contexte extrêmement compliqué des collectivités locales.

Donc, nous avons dégagé des excédents de fonctionnement pour pouvoir contribuer à l'autofinancement et à limiter les emprunts.

Je suis également fier des 284 agents dont on a beaucoup parlé pendant la campagne, là aussi, parfois avec caricature.

On a travaillé un dialogue social avec eux. On a dû supprimer quelques postes parce qu'il a fallu faire des choix puisqu'aujourd'hui, les collectivités, en particulier la commune, qui est le dernier rempart face à la population, doit assumer de nombreuses missions qui ne sont plus assumées par l'État notamment la tranquillité, la santé.

On a dû employer des médecins sur le budget communal pour pouvoir assurer des missions qui ne sont plus assurées par l'État.

Les agents de la commune, quelle que soit la caricature qui a pu en être faite, je ne parle pas de vous Monsieur le Maire parce que j'ai tout à fait confiance dans votre recul par rapport à ça, mais ils ont été caricaturés.

Je voudrais dire qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui sont dans des bureaux qui ne font pas grand-chose. Ce sont les gens qui font tourner la ville au quotidien les agents de la collectivité.

75% d'entre eux sont des catégories C, c'est-à-dire des petits salaires.

On est dans une collectivité qui applique.

On a d'ailleurs, vous pourrez le constater, des difficultés à recruter dans ces catégories-là.

Il n'y a pas d'arrêt maladie, ce qui n'est pas fréquent dans une collectivité.

Il n'y a pas de télétravail puisqu'on est dans des postes opérationnels. On ne peut pas mettre en place du télétravail. Ce télétravail qui, aujourd'hui, est si injuste puisqu'il permet à certaines catégories de travailler chez eux alors que d'autres n'y ont pas accès parce qu'ils sont au quotidien de la population tous les jours.

Nous sommes fiers, également, de ne pas avoir augmenté les impôts, comme cela avait été fait par les équipes précédentes y compris par Monsieur AUBERT à l'époque où il était Maire.

Nous sommes fiers de laisser une page claire, nette et positive. Aujourd'hui vous l'avez dit Monsieur le Maire, c'est une nouvelle page qui s'ouvre.

On va passer à la page ensuite mais on peut revenir quand même sur le fait qu'il y a eu des choses qui ont été dites pendant cette campagne.

Nicolas MARLIN a dit qu'on avait peut-être été trop naïf en pensant qu'il ne fallait pas répondre.

Des choses sur des pages personnelles ont été dites, qui ont été montées en épingle.

Voilà, on entre sans doute dans une nouvelle ère de campagne électorale aussi, où les réseaux sociaux deviennent un flot continu d'informations qui ne sont pas vraies.

Il y a une campagne aussi où, la dernière semaine, le débat a été nationalisé en étant caricaturé, puis maintenant on essaie de le relocaliser pour dire qu'on ne fait pas de politique.

Voilà, j'ai entendu dans vos soutiens, Monsieur le Maire, qu'on était devenus des mollusques.

Je ne sais pas si c'est la meilleure manière de travailler ensemble.

Le bilan des sortants a été caricaturé.

Les Tullistes ont voulu le changement, ça c'est clair, c'est net.
On a tous le devoir de respecter cela.

Je le disais, c'est une ville qu'on adore tous et on s'y est donné à fond.

Malheureusement, c'est une ville qui a vécu une désindustrialisation massive pendant des années, comme l'ont connu beaucoup de zones urbaines dans la ruralité.

C'est une ville qui porte des charges de centralité énormes.

J'entends souvent parler d'une comparaison avec Malemort, donc j'attends de voir comment vous allez pouvoir gérer la comparaison avec de telles charges de centralité.

C'est une ville qui est très regardée, on l'a vu pendant la campagne.

Si je puis me permettre, à mon modeste niveau, un petit conseil, écoutez avec modération les conseils des gens qui n'habitent pas à Tulle et qui voudraient faire de Tulle ce qui les arrange.

J'ai vu que vous alliez proposer une gratuité supplémentaire d'une demi-heure, c'est 80 000 euros, c'est-à-dire que la gratuité des gens qui n'habitent pas à Tulle va être payée par les Tullistes dans leurs impôts.

Voilà, et puis c'est une ville, je le disais, qui a vécu comme toutes les communes des transferts de charges qui sont aujourd'hui scandaleux de la part de l'État, qui n'exerce plus ses missions.

Quand je parle de l'État, je ne parle pas des gens qui travaillent pour l'État, mais bien des politiques publiques aujourd'hui qui sont difficiles.

Et puis Nicolas le disait également, c'est une ville où les gens ne sont pas riches. La ville n'est pas riche, mais les gens ne sont pas riches puisque justement on a eu un mouvement de transfert depuis des années, dû à la désindustrialisation, de populations qui sont parties dans les communes aux alentours, qui ont toutes leurs légitimités. Mais enfin, c'est quand même un véritable problème.

Comme toutes les villes, on est aussi dans une période où on est asphyxié par un certain nombre de normes.

Je lisais ce matin dans la presse que les normes en France, ça coûte 4 milliards d'euros aux collectivités.

Voilà, donc, Monsieur le Maire, on va bien travailler ensemble. Je vous refélicite et puis on a beaucoup de plaisir à siéger dans l'opposition.

Je voudrais citer le poète, moi aussi, qui disait : « Passe, passons puisque tout passe ».

Nous nous retournerons souvent vers toi, cher Bernard, qui nous a menés à des victoires pendant des années dont l'action a été caricaturée ces derniers jours.

C'est peut-être la loi des campagnes électorales mais il faut parfois savoir rester dans la dignité et nous sommes convaincus que ta voix continuera à porter dans l'avenir.

Merci. »

Monsieur Bernard COMBES : « Merci beaucoup Monsieur le Maire.
Je vais m'habituer, il faut me laisser quelques minutes.

Vous savez je suis souvent caricaturé dans mes postures mais je pense que la dimension d'humanité ne m'a jamais quitté avec qui que ce soit pendant ces 18 années.

Je vais revenir quelques minutes sur ce que j'ai vécu ici, dans cette salle, il y a 18 ans. Je n'avais pas 18 ans, j'en avais 48, ce qui me permet peut-être d'avoir duré un certain temps sans être trop vieux. »

Monsieur Laurent MELIN : « Trois mandats, ce sera impossible pour moi. »

Monsieur Bernard COMBES : « On ne sait pas. Le plus ancien, le plus âgé des Maires a 101 ans. Ça te laisse quand même une grande perspective.

Et puis, j'ai vu aussi que Madame TROTTMANN avait 73 ans quand elle a gagné ses élections.

Donc je me dis qu'en 2033, c'est à peu près l'âge que j'aurai. Non, mais je vous rassure. Il faut savoir être raisonnable.

Que vous dire ?

Moi j'ai envie de vous dire plein de choses et puis j'ai envie de vous les dire aussi facilement, sans gravité, parce que la vie passe, comme disait Raphaël CHAUMEIL, la roue tourne et il a raison.

Et aujourd'hui, à la place que tu occupes Laurent, Monsieur le Maire, et que vous occupez, que vous avez souvent souhaité occuper parce que c'est différent que d'occuper les

places qui sont situées plus ici, parce qu'on porte davantage de projets, parce qu'on est davantage dans l'action.

On a besoin à certains moments d'être accompagnés par celles et ceux qui regardent avec un peu plus de distance et d'expérience ce que vous faites, ce que vous ferez.

Et 18 ans, c'est à la fois long et court, mais ça vous inscrit dans un fonctionnement personnel qui vous transforme parce que c'est pas une petite période, c'est pas un petit temps.

Vous mangez Tulle, vous vivez Tulle, vous vous faites engueuler Tulle. On vous respire Tulle, on vous asphyxie Tulle, on vous aime Tulle ou parfois, aussi, on vous déteste, curieusement, Tulle.

Et on peut être de Gauche et honorable, on peut être de droite et honorable, on peut être de gauche et aimé(e), on peut être de droite et aimé(e), je remets bien sûr pour tout le monde, le nécessaire dans les genres.

Et ce que je voudrais dire, c'est que j'ai compris avant qu'il allait se passer quelque chose parce que vous savez, comme disait Mme PICARD : « Nous, en 1995, on a senti assez tôt que c'était donc la fin du mandat de Jean COMBASTEIL. Les regards changeaient, les attitudes étaient différentes. »

Alors moi j'ai pas trop ça avec moi, j'ai pas trop ressenti ça, cette re distanciation qui s'est opérée.

Je suis assez content que la passation se passe dans les conditions que nous vivons aujourd'hui mais vous devez continuer à aimer vos prochains qu'il soit de droite, de gauche, apolitique, qu'ils soient véhéments ou agréables, il faut continuer à aimer les gens et même ceux qui vous parlent mal, parfois c'est difficile.

Et je voudrais qu'ici chacun comprenne que la période de la campagne étant passée, on a vu des choses sur les réseaux sociaux qui sont épouvantables et je ne vous souhaite pas, très sincèrement, que cela vous arrive.

L'exercice du pouvoir entraîne souvent ce type d'excès et de malaise.

Comment vous dire ? Je vais prendre un exemple parce qu'il faut que les gens comprennent de quoi il s'agit.

Sur un réseau social de Tulle, nous lisons « Il faudra nous débarrasser de ces punaises » .

Je n'ai pas dit que c'était vous qui l'aviez écrit, on est bien d'accord. Je replace les choses dans le débat partagé et le débat commun parce que nous sommes communs.

Et puis j'ai lu encore plus récemment, à la suite de l'article dans La Vie Corrézienne, à propos de mon départ, je cite la phrase « Dégage fumier de lapin » .

Bien évidemment que ce n'est pas ce que vous dites, bien évidemment que ce n'est pas ce que pensent les gens ici, mais il y a quand même des gens capables, derrière un écran, d'écrire des choses aussi épouvantables, et je vous le dis, ils écriront, elles écriront les mêmes choses sur vous et les mêmes choses sur nous, parce que c'est devenu le lot de ceux qui s'occupent des autres.

C'est difficile, mais on apprend. On s'endurcit, on essaie de passer par-dessus.

Vous imaginez que quelqu'un pense ça de vous alors que vous gérez simplement une cité. « Mais tout est cul par-dessus tête », si j'ose dire.

Donc je vous mets en garde contre ce que la République devient. C'est très dangereux parce qu'aujourd'hui c'est devant un écran ou derrière un écran.

C'est sur un écran et demain c'est où ? C'est dans la rue, c'est on ne sait pas où.

Alors, il y a 18 ans, François Hollande me remettait son écharpe de Maire.
Comme disaient les gens après dans la rue, on a voté Hollande, on a Combes.
Ce n'était pas très agréable mais les réseaux sociaux à l'époque étaient beaucoup plus soft. D'abord il n'y en avait pas.

Et j'ai tout de suite compris que ça allait charger parce que passer derrière un énarque, c'était quand même pas de la tarte.

On a fait le boulot, on a essayé d'assurer et puis finalement on a fait 18 ans. C'est pas totalement anodin.

Pendant ces 18 ans, on n'a pas rien fait, vous pensez bien.

Alors, je mets en garde celles et ceux qui ont parlé d'endormissement. C'est sévère, mais bon, après tout, c'est le débat.

Il faudra montrer en quoi ces 18 années ont endormi les Tullistes.

Mais ce que je voulais aussi vous dire, c'est qu'une victoire aux élections n'est jamais une revanche. Jamais. C'est l'expression d'une alternance ou son souhait et il faut l'entendre.

C'est vrai qu'un quart de siècle de Gauche, même dans une ville apparemment de Gauche, ça peut finir par peser lorsque le débat se droitise comme il se droitise aujourd'hui.

Alors, moi je vous le dis, j'assume avec toutes les équipes qui m'ont accompagné pendant ces 18 années, 3 fois 33 personnes, puisque j'inclus bien sûr les oppositions, ça fait donc beaucoup de monde et je voudrais leur dire à ces personnes qui ont travaillé mais beaucoup travaillé, mais beaucoup, beaucoup, beaucoup travaillé, beaucoup de présence, beaucoup de représentation, beaucoup d'engagement, je ne sais pas si l'équipe qui arrive mesure, mais peut-être elle va le mesurer assez vite, ce que c'est comme responsabilité, comme présence.

Ce sont des dizaines, des centaines, et au final des milliers d'heures que nous passons au chevet des Tullistes. Et on apprend à les connaître, on apprend à les écouter.

Alors moi je vais vous dire une chose très simple.

Ce soir, je vais le dire aux agents que je salue, qui sont là aujourd'hui. J'ai vu beaucoup d'yeux embués depuis huit jours.

Je me dis que j'ai au moins construit ça. Ça ne se construit pas en un jour.

Un regard doux et embué, qui a peur de ce qui va se passer mais qui vous a appris aussi à vous apprivoiser, à vous connaître, à vous respecter.

Donc je dis aux agents qui ont été si présents, si forts, qu'il faut qu'ils aient confiance et que la nouvelle équipe prendra ses responsabilités avec vous mais ne vous traitera pas mal.

J'en suis absolument certain.

Il y aura des organisations syndicales pour vous défendre, il y aura des élus, bien sûr, pour vous défendre, toujours, parce que nous y croyons, nous au service public, c'est l'arme de ceux qui n'ont rien. Je l'ai déjà dit plusieurs fois.

Et ce soir je rentrerai à la maison, Mauricette sera contente, il ne sera pas trop tard, elle n'enverra pas de SMS, où elle mettait très régulièrement, c'était notre expression, « Tu vienche ? » et je disais « J'arriveche ? » mais ce n'était pas toujours à l'heure attendue.

Et quand vous partagez votre vie avec un type qui fait de la politique, c'est quand même très compliqué parce que vous aussi vous allez sur les réseaux sociaux et vous aussi

vous lisez des trucs sur un type qui est votre mari et vous vous dites : « On ne connaît pas le même ».

Donc, Mauricette, merci pour le courage, merci pour l'attention, merci pour l'amour que tu m'as apporté, parce que partager sa vie pendant 18 ans avec 17 000 Tullistes, c'est quand même compliqué.

Mais toujours, je vous le dis, j'ai beaucoup aimé ça.

Alors je voudrais aussi saluer les directeurs de cabinet, les directrices de cabinet, les directeurs de service, je vous le dis parce que ce sont des gens qui travailleront pour vous avec le même état d'esprit, cet état d'esprit Tulliste qui n'existe nulle part ailleurs.

Cet état d'esprit des collines de Tulle, cet état d'esprit un peu endeuillé par tout ce qui s'est passé dans notre cité, ce sentiment de déclin qui les habite tellement fort que je n'arrivais pas à comprendre comment je pouvais corriger tout ça.

Je n'étais pas Maire quand la Manu a fermé. Ça a été sans doute quelque chose de très grave, surtout aujourd'hui quand on mesure à quel point l'armement redevient une industrie florissante.

Peut-être qu'il faut penser dans ces cas-là à diversifier pour éviter de tels désastres, mais il faut y penser longtemps à l'avance.

Je suis donc avec vous, certains me disaient partant, mais non, avec 39% des voix, on est une voix, une voix parmi d'autres, parmi les 33, et on la porte, avec courage et avec dignité, je l'ai dit.

Je voulais vous dire aussi que ce soir mon téléphone je vais le laisser, non pas sur la table de chevet mais en bas sur la table du salon parce que, depuis 18 ans, ce téléphone il était branché juste à côté de moi en cas d'appel.

Peut-être à peu près une vingtaine de fois en 18 ans, c'est pas beaucoup mais il est tout le temps branché.

Vous devenez le responsable de cette cité et vous allez l'assumer parce que je sais que vous le ferez.

Mais au début ça surprend. Je peux éteindre mon téléphone ? Ah ben non, on ne peut pas l'éteindre le téléphone.

La préfecture peut appeler, les pompiers peuvent appeler. Et donc, être Maire c'est une fonction qui vous isole. Laurent, sache-le.

Entre toutes celles et tous ceux qui vont te donner d'excellents conseils mais vraiment d'excellents conseils tout le temps : passe dans ce magasin, passe dans cette rue, vas voir un tel, regarde la route.

Toute la journée, on va vous donner des conseils, vous allez les prendre comme tels et puis vous vous ferez votre opinion.

A un certain moment vous allez vous dire mais je pense quoi moi ? Et vous ne pourrez pas toujours le dire. Vous allez le garder pour vous.

Ma grand-mère disait, la mère Courtine qui habitait rue de Germain, qui avait épousé un communiste qui vendait l'Humanité le dimanche, quand je venais me plaindre parfois que mon frère ou ma sœur avaient fait des choses : « Il faut savoir mon petit garder un peu de merde après sa chemise ».

J'ai toujours gardé à l'esprit qu'effectivement, il fallait en garder un peu après sa chemise.

Il faut être humain, on n'est pas plus fort et plus malin que les autres.

Alors parfois on s'est agacé ici.

Hein Madame BOUYER ? On s'est agacé. Je vous ai vu bouillir parfois, excusez-moi, parce que vous vous disiez mais c'est pas possible, qu'est-ce qu'il peut m'énervé ce Maire.

Et je me disais toujours mais je l'énervé parce que je suis de Gauche ou je l'énervé parce que je dis des trucs qui l'énervent.

Un jour elle va m'expliquer, comme elle est un peu psy sur les bords. Elle avait sans doute une idée sur la question mais moi aussi j'ai des entrées psychologiques parce que je crois que la psychologie est au cœur de tout, vraiment.

Et je voulais aussi vous dire que c'est un plaisir que de rencontrer les Tullistes.

Vous savez, j'ai entendu pour la première fois mardi en me rendant au Chandou, au chevet de ma mère, une dame que je voulais aider à régler un problème avec le fauteuil roulant qu'elle avait et puis le chien qu'elle tenait avec sa laisse. Je lui dis : « Vous voulez que je vous aide madame ? ». Et elle me répond très gentiment et avec un beau sourire : « Non, je vous remercie Monsieur COMBES. »

Ah là j'ai dit. Il s'est passé un truc mon gars. C'était la first, ça ne m'était pas encore arrivé.

Et puis cette semaine ça a commencé mais toujours gentil les gens, parce que toujours respectueux.

Mais Monsieur Le Maire, ça décline rapidement. Il faut prendre d'autres habitudes.

Vous verrez, c'est très agréable. « Bonjour Monsieur le Maire », « Bonjour Monsieur le Maire. Ça va ? », « Monsieur le Maire ? Ah, vous êtes Monsieur le Maire ». Et on s'habitue petit à petit, en 18 ans, je vous assure, on l'entend un paquet de fois.

Après, il y a : « Bonjour Monsieur le Maire. » « Ça va Monsieur le Maire ? » « Vous avez vu ma route Monsieur le Maire ? » « Monsieur le Maire, on ne peut pas se garer. »

Et si j'ai une des joies qui va m'habiter maintenant, mais vous ne pouvez pas vous imaginer, on ne peut pas se garer à Tulle. Vous imaginez, pour moi, la jubilation qui va consister à dire « ça m'étonne pas, mais qu'est-ce qu'ils font pour que nous puissions nous garer enfin ? Je suis bien d'accord avec vous. »

Vraiment, la politique c'est sale, quoi.

Donc, voilà, je vais avoir le plaisir d'entendre ça et de mettre à distance tout ça parce que c'est la vie.

Alors, c'est un bonheur immense d'être Maire, c'est une petite tragédie quand même de ne plus l'être mais en même temps, au bout d'un moment, on sait bien que ça s'arrête.

Donc, vous avez deux solutions.

Vous vous organisez pour partir, pour que ça ne soit pas le mandat de trop mais vous avez dans vos équipes, parfois, quand on repart, des gens qui vous disent non, non, il vaut mieux que ce soit toi. Toi, si c'est toi qui perd, c'est pas pareil.

Et puis les gens ils viennent pas pour perdre, ils viennent pour gagner.

Et je voulais vous dire que la liste que j'avais constituée cette fois-ci, elle avait une énergie considérable et je l'aimais beaucoup.

Et puis la liste que j'ai reconstituée après, il a fallu se mettre ensemble, fusionner, alors l'union ça l'a pas fait, c'est vrai.

Mais je pense que quel que soit le cas de figure, vous l'auriez emporté.

Alors bien sûr, il y en aura qui diront, si tu n'avais pas fait l'union, c'était mieux, mais moi je ne pense pas.

Et je ne voudrais pas qu'on diabolise les uns et les autres dans une liste parce que les gens qui étaient de LFI étaient des personnes qui voulaient faire pour Tulle des choses, comme n'importe qui.

Il ne faut pas confondre les têtes parisiennes avec les gens localement. Ce ne sont pas les mêmes et ils sont portés de bonne volonté autant que vous et autant que nous.

Donc je n'ai pas de regrets sur ce plan-là, je vous le dis très sincèrement. Ça n'a pas suffi peut-être, mais en tout cas, il fallait le faire.

Donc, maintenant, je deviens un opposant. Mais je sais faire aussi. Ça ne va pas être le stand-up tout de suite, il va falloir s'organiser un peu, je trouverai des trucs, il y aura des failles, forcément.

Mais, mollusque, je refuse. Girouette, je refuse, mais on verra ça à Marbot, bien sûr.

Mais je voulais dire à Dorian, qui avait liké avec un énorme j'adore le terme de Mollusque nous concernant que je l'ai toujours, pendant que j'étais Maire, respecté comme opposant, comme personne investie pour Tulle et qu'il faut toujours garder, se forcer à une certaine hauteur, toujours dépasser ce qui nous habite un peu primairement, en se disant qu'est-ce que ça ferait si c'était moi ?

Et si c'était moi, je ne le ferais pas, alors on ne le fait pas. On n'est pas obligé de tout liker.

Et je voudrais dire aussi à Florent, qu'au troisième jour, je t'ai rayé de mes amis Insta, tu as pu remarquer. Mais je te réinstallerais peut-être, si tu veux bien m'accepter, mais peut-être pas, tu verras.

Je voudrais te dire, cher Florent, que toi qui as dit en meeting que la ville était tellement sale que tu ne la reconnaissais pas, que ça m'a fait de la peine, mais je sais que c'est la politique, on est bien d'accord.

Mais j'ai pensé à ces 21 agents de salubrité qui passent leur temps à passer dans la ville.

Alors il y a des points qu'il faudra améliorer, c'est ce que vous allez faire puisque c'est ce que vous avez promis mais franchement les agents, ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient avec les moyens qu'ils avaient et la ville était propre.

Je vous le dis, elle était propre, globalement propre, mais la politique c'est ça.

Alors je vais m'inscrire dans le rôle d'opposant qui est un rôle à la fois intéressant mais je l'ai fait ailleurs et puis ça ne me gêne pas du tout, et c'est important.

Puis essayez de vous aider dans la mesure du possible à amener peut-être des améliorations sur ce que vous ferez, mais pas parce que prétentieusement je serais meilleur que vous, mais dans l'échange tout simplement parce que c'est comme ça qu'on construit aussi. Je vous ai souvent écouté aussi.

Je voudrais dire à Marie-Pierre qu'elle a été une bonne élue aux finances de la ville de Tulle et elle a vu les efforts que nous avons faits. Je crois que c'est vrai. C'est pas toujours facile.

Une question me taraude, je vous la poserai peut-être à la fin de mon propos.

Excusez-moi d'être long, mais c'est 18 ans, ça vaut la peine et puis vous pourrez parler tout autant.

J'imagine que tu leur donneras la parole, cher Laurent, cher Monsieur le Maire.

C'est important d'échanger aussi tous dans un conseil municipal, pas simplement d'avoir des affrontements entre le Maire, l'ancien Maire, je sais pas quoi, non, il va falloir que la parole se distribue, que ça soit fluide, que ça soit riche et que chacun parle en disant moi je pense ça de la ville.

Moi je la vois comme ça la ville, qu'on soit dans telle fonction, dans telle mission, il faut être libre, libre de parler et d'échanger dans un Conseil Municipal.

Monsieur GRECK, vous êtes du Rassemblement National, vous avez donc des électeurs qui vous ont choisi. Ils doivent être respectés aussi parce qu'ils pensent des choses qu'il faut savoir entendre.

J'ai une question qui me taraude et je vais la poser tout de suite à Monsieur le Maire.

Je m'interroge sur ce que vous allez faire du poulailler municipal, réalisation emblématique de mon adjointe à l'environnement parce qu'il y a quand même trois ou quatre personnes qui bénévolement viennent régulièrement s'en occuper. C'est sympa et puis il y a plein de petits enfants qui viennent comme ça, qui regardent les gallinacés.

Ça mange pas de pain.

Ça avait fait « râler » Raphaël CHAUMEIL quand même, parce que ça avait coûté un peu cher pour les grillages mais bon vous pouvez le déplacer ailleurs, si vous trouvez que c'est pas assez chic pour une mairie d'aujourd'hui.

Mais voilà, ça se regarde. En tout cas, ça m'intéressera de savoir ce que vous allez faire pour le poulailler, important, un poulailler. Poulailler d'Acajou, rappelez-vous la chanson. »

Monsieur Laurent MELIN : « Je propose qu'on puisse en délibérer, en débattre lors du prochain conseil municipal et on pourrait le porter à l'ordre du jour parce que c'est, à mon sens, un problème d'importance gravissime.

On décidera collectivement ce que nous ferons de ce poulailler. »

Monsieur Bernard COMBES : « Ça me rassure beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vous remercie infiniment parce qu'en plus c'est une décision collective. Et puis si ça ne va pas, on ira demander aux poules.

Alors je vais passer juste une petite partie, là où je vais montrer un peu ce dont j'ai souffert mais très rapidement, et après on passera à l'élection des adjoints parce que c'est important d'avoir des adjoints.

Si tu es tout seul tu vas pas y arriver et il faut de bons adjoints.

J'espère que tu les as bien choisis, très disponibles et puis très agréables à écouter quand ça n'ira pas parce que les adjoints, ils viennent et puis ils disent « mais j'aurais besoin de ça, il faudrait trois postes ». Ah oui, un poste c'est 40 000 €, on va réfléchir.

Alors moi, je vais vous souhaiter plein de choses, plein de bonheur dans cette nouvelle fonction à vous tous et à vous toutes parce que c'est important.

Je vous souhaite de faire se rouvrir les rideaux baissés des commerces. Je vous souhaite de faire venir des commerçants et de nouvelles enseignes.

Je vous souhaite de convaincre des entreprises de s'installer à Tulle. Je vous souhaite de garantir un parking à toutes celles et tous ceux qui veulent se garer. Je vous souhaite d'améliorer la sécurité, de mettre fin aux dépôts sauvages, aux crottes de chiens sur les trottoirs.

Je vous souhaite de pouvoir empêcher les quelques adolescents indisciplinés de monter sur les trottoirs avec leurs trottinettes, ce qui est très grave.

Je vous souhaite de créer des emplois et d'apporter à Tulle de nouvelles activités dans tous les domaines et surtout de préserver l'emploi public qui reste l'essentiel dans notre ville en termes d'activités.

Je vous souhaite de trouver l'argent pour réparer toutes les voiries abîmées, vous verrez avec l'Agglo.

Je vous souhaite de faire, enfin, circuler les vélos dans tous les sens et peut-être dans le bon.

Je vous souhaite d'empêcher les fermetures et de développer des nouvelles formations dans les pôles universitaires. Ce pôle que j'ai toujours voulu et que j'ai créé.

Je vous souhaite de faire venir des nouveaux médecins, des dentistes, des spécialistes en ville et à l'Hôpital.

Je souhaite que votre projet architectural transforme le Quai Baluze en Central Park, pour le plus grand plaisir des chalands et des commerçants.

Je suppose que vous allez éloigner les vendeurs de drogue, tous les indésirables et que la délinquance va quasi disparaître.

J'espère que tous ces Tullistes, aujourd'hui effrayés par une insécurité galopante, vivront demain dans une cité tranquille.

J'espère surtout, maintenant que vous êtes élus, que vont cesser tous ces commentaires impolis, choquants voire grossiers et violents qui ont fleuri sur les réseaux sociaux comme jamais durant cette campagne.

Tulle mérite mieux que cette image dégradée qu'ont véhiculé certains de vos soutiens.

Je vous souhaite de faire de Tulle une ville idéale, la ville que vous avez promise à celles et ceux qui vous ont élus.

Je conclurai en vous demandant de ne pas oublier de préserver et de développer ce qui fait la qualité de la vie ici à Tulle, le service public qui nous protège, la vie associative qui nous rassemble, la culture qui nous élève, la tolérance qui garantit le vivre ensemble et la solidarité qui nous unit.

Je terminerai par une pensée pour mes parents et j'adresse aussi une certaine pensée à Dominique GRADOR.

Merci. »

Monsieur Laurent MELIN : « Vous comprendrez bien que je ne répondrai pas à tout parce qu'on avait promis un Conseil Municipal court, comme quoi, il va falloir s'habituer aussi.

Vous voyez que le changement était nécessaire et du coup, il y a un vrai débat et le travail collectif a déjà démarré.

En tout cas, je me réjouis au travers de vos propos que j'ai bien saisis, qu'il y ait cette volonté de construire ensemble et vous l'avez rappelé, ce rôle d'opposant. Mais vous avez proposé, et je saurai m'en souvenir, qu'il n'y aura pas que ce rôle d'opposant, vous nous avez proposé de nous aider et de construire ensemble donc ça, déjà, ça me réjouit.

Bien évidemment, nous tiendrons compte de toute la jeunesse puisque ça faisait partie de nos priorités, en tout cas sur notre programme de campagne.

J'ai entendu : la jeunesse, le médico-social, le respect de chacun, l'inclusion, etc.

Je crois que là aussi, nous aurons l'occasion de pouvoir conforter, d'enrichir notre livre blanc que je m'étais même proposé de mettre à disposition, de l'ensemble des tullistes et de la majorité, si ça n'avait pas été nous, de manière à bien identifier ce qu'attendaient les tullistes.

Parce que nous avons effectivement, nous, notre perception, mais les tullistes ont une perception différente.

Donc, tous les volets, en tout cas, qui ont été énumérés ici, sur la citoyenneté, l'environnement, l'éducation de nos jeunes, la culture, le médical, les événements, tout ça a été déjà pensé et bien évidemment que nous aurons à cœur de travailler avec vous ce livre blanc de manière, pourquoi pas, en faire notre projet de mandature.

Un projet de mandature qui serait partagé, donc, avec vous et, donc, partagé avec les tullistes.

J'ai entendu également un sujet important sur la formation puisque c'est, aussi, ce qui fait qu'on pourrait garder nos jeunes sur ce territoire.

Vous l'avez rappelé, je suis président du CFA. Plus pour longtemps puisque vous imaginez bien que si je veux m'attacher pleinement à cette mission et pour être complètement neutre, j'ai déjà pris mes dispositions pour quitter cette fonction.

Je m'attacherai à faire en sorte que nous maintenions, les formations que nous avons sur ce territoire et les centres de formation.

Je voulais, il y a un an maintenant, organiser les assises de la formation portées par notre chambre de métier. Il y a un an, j'ai cru comprendre que la période préélectorale avait déjà démarré.

J'ai voulu porter ce sujet, ici, puisqu'il s'agissait de sauver notre CFAI. Donc j'ai voulu effectivement construire avec vous et bâtir avec vous ces assises de l'apprentissage.

Réunion suivante, on m'a balayé d'un revers de main en disant « Mais non, non, c'est pas vous qui allez vous en occuper, ça va être porté par l'Agglo. »

Alors je m'en suis réjoui parce qu'à chaque fois qu'on enlève un peu de travail, ça libère du temps pour mes agents pour faire autre chose.

Et puis la fois d'après, on nous a annulé une énième réunion.

Et puis après, on a fait, j'ai envie de dire, comme d'habitude, on a laissé filer et on a dit, on verra après les élections.

Je me suis réjoui, quand même, quand Monsieur le Préfet m'a dit qu'à l'issue des élections, nous pourrions enfin remettre sur la table ce sujet de la formation des jeunes sur ce territoire.

J'ai eu des attaques aussi. J'entends les attaques que vous avez subies les uns, les autres sur les réseaux sociaux, j'en ai subi également.

Suis-je responsable de la perte des 200 apprentis dans le CFA des 13 vents ? Suis-je responsable de la non-reconduction au regard des effectifs récents du CFA des 13 vents des personnels mis à disposition au CFA ?

Je vous pose la question.

Au même titre, êtes-vous responsable du départ du CFAI sur Brive ?

Donc oui, je m'attacherai, et j'espère à vos côtés, à faire en sorte que sur ce territoire, sur Tulle, nous rouvrons ce dossier bientôt, de manière à ce qu'on puisse garder nos jeunes.

Il s'agit d'un enjeu essentiel, tant sur nos formations, l'inclusion de nos jeunes, de l'ensemble de nos jeunes, le besoin de ressources humaines pour justement pérenniser nos entreprises, faire venir des entreprises également mais également pour maintenir des savoir-faire et pour l'aménagement du territoire tout entier.

Donc oui, je m'y attacherai.

Oui, je m'attacherai à travailler pour faire en sorte que le Campus connecté puisse être un levier supplémentaire, pour faire en sorte que des jeunes de niveau supérieur, en relation peut-être avec la médecine, puisque ça fait partie des sujets que vous avez avancé l'autre jour, à ce COPIL auquel j'ai assisté. Nous avons également réfléchi sur ce sujet-là.

Sur l'environnement, l'écologie, j'en ai parlé, effectivement, c'est un sujet auquel nous sommes très attachés.

Mais là encore, je veux bien prendre toutes les attaques, parce que je les vis, quand même, comme des attaques, pour un premier conseil municipal, sur l'environnement, et je m'arrêterai simplement sur la mobilité douce.

Même si ça ne dépend pas aujourd'hui, effectivement, de la commune, mais de l'Agglo.

Mais qui a la majorité à l'Agglo aujourd'hui ? Qu'a-t-il été fait, aujourd'hui, en terme de mobilité douce pour servir et desservir l'ensemble des quartiers tullistes ?

Il m'a fallu me battre, je le rappelle, pour faire desservir le CFA.

Il a fallu que je sois un moment menaçant même, pour me dire soit vous soutenez que le CFA Les 13 Vents est le premier centre de formation du département, et auquel cas vous démontrez que c'est le premier centre de formation, ou effectivement vous ne le faites pas et auquel cas on le fera savoir.

Il a fallu que je menace comme ça pour qu'enfin, on puisse, à un moment, nous desservir de manière non pas régulière, mais épisodiquement, comme ça, suivant la journée, on dira, on monte au CFA ou pas.

J'ai pu m'apercevoir aussi, puisque ça fait partie de nos prérogatives et du maintien de l'emploi sur le territoire, que la zone de Mulatet n'était pas desservie par le TUT.

Or, aujourd'hui, il y a des entreprises qui se posent la question. J'ai été alerté sur ce sujet, j'ai entendu ce que souhaitaient les tullistes et les entreprises aussi. Il faudra que nous soyons responsables dès demain pour faire en sorte que la zone du Mulatet soit desservie, puisqu'autrement nous verrions une nouvelle fois des entreprises disparaître.

Disparaître en plus au profit d'une personne qui a été citée tout à l'heure, qui n'est pas, du coup, du tout de mauvais exemple puisque en tout cas c'est sa ville, c'est la ville de Malemort.

Effectivement, cette entreprise partirait directement sur Malemort.

Concernant l'heure gratuite, là aussi, me semble-t-il qu'à un moment, il y avait de votre part, les uns et les autres, en tout cas de la Majorité, cette volonté, en tout cas ça avait été promis, de le faire.

Aujourd'hui, c'est resté lettre morte là-aussi.

Ça a été fait de manière épisodique, il a été promis aux commerçants et aux tullistes aujourd'hui de dire vous l'aurez de manière épisodique et du coup ça n'a jamais été très clair pour tout le monde.

Nous, nous affichons de la simplicité, une heure sur la voirie, deux heures pardon, comme ça se faisait sur les grands parkings.

Et puis, effectivement, j'entends qu'il y aura une perte financière. Encore faut-il qu'elle soit mesurée parce que passer d'une demi-heure à une heure, la perte de 80 000 euros, je veux vraiment la voir.

J'ai la chance d'avoir à mes côtés quelqu'un qui saura analyser finement l'ensemble des chiffres.

Mais pour autant, vous parliez tout à l'heure de difficultés financières, de salaire bas sur ce territoire. Est-ce que nous ne devons pas tenir compte aussi de ce sujet-là ?

Je vois là des positions complètement opposées.

Effectivement, d'un côté, on peut dire que nous allons perdre un peu d'argent et à vérifier mais d'un autre côté, moi, je vois directement peut-être, alors c'est certainement minime, mais un pouvoir d'achat en tout cas à mieux vivre à Tulle pour nos tullistes.

Le mollusque, la girouette, je n'y reviendrai pas. Adressez-vous directement aux personnes qui ont évoqué ces qualificatifs-là.

Mais rassurez-vous, j'en ai pris aussi.

Vous savez, le pauvre Guignol. On ne va pas laisser la mairie à un coiffeur. On ne va pas laisser la mairie à un ultralibéral, un fasciste, un capitaliste.

Non la Droite n'est pas méchante, non la Droite n'est pas injuste, même si on peut caricaturer certaines fois que c'est la Droite qui va faire passer les voitures sous les arbres.

Enfin voilà, j'ai envie de dire que quoi qu'il en soit, ma volonté, c'est vraiment de travailler ensemble. J'ai cru comprendre que vous aviez un certain plaisir, aujourd'hui, à siéger dans l'Opposition, ce qui vous permettra de prendre de la hauteur et là aussi peut-être de voir les dossiers différemment.

Mais pour autant, j'ai quand même pris et nous avons pris une leçon. J'ai eu l'impression d'avoir pris une leçon, une fessée parce que voilà ce qu'il faut faire et voilà ce que vous n'aurez pas à faire.

Je pense qu'aujourd'hui on apprend à marcher. Il y a eu un début pour tout le monde pour autant, j'ai à mes côtés une liste engagée, riche de compétences, et qui saura se mettre au service des agents qui nous entourent aussi.

Là aussi et je veux rassurer une nouvelle fois, même si je le disais dans mes propos préliminaires, je peux vous assurer, vous qui allez travailler à nos côtés, que nous, nous ne sommes pas des gens méchants. On ne brutalise personne, on a une certaine humanité, puisque l'humanité est revenue très souvent dans vos propos.

Est-ce que la Droite n'est pas humaine ? Je ne sais pas, je vous laisse en tout cas en juger.

Voilà, j'en aurai en tout cas fini pour mes propos puisque je sais qu'ils seront complétés par mes collègues.

En tout cas, et ce sera mes propos de conclusion, une victoire ce n'est pas une revanche. On n'aura pas une revanche vis-à-vis de vous. Je le dis, très sincèrement, aujourd'hui, on ne devrait pas être en opposition. Le Tulliste, il n'attend pas ça aujourd'hui. Le Tulliste, il a envie, vraiment, qu'on construise quelque chose pour lui. Ce n'est pas une histoire de Droite, de Gauche, d'extrémiste. Non, c'est l'histoire de faire en sorte qu'il fasse bon vivre à Tulle, ensemble et pour tous.

Quelqu'un veut-il prendre la parole ? »

Monsieur Florent PLAS : « Mon cher Bernard, tu m'as interpellé, laisse-moi te répondre.

Rapporter des propos dans des meetings auxquels on n'était pas, ce n'est pas la première fois que tu le fais. Tu l'avais déjà fait à cette place, à l'automne dernier, et tu avais déjà calomnié.

Je pense pas que c'est comme ça qu'on élève le débat public, surtout quand tous les opposants nous parlent de caricatures qui abîment le débat.

Je pense que c'est pas à la hauteur, c'est pas ce qu'attendent les Tullistes. Les Tullistes, ils attendent des débats de fond, des idées, des propositions, du respect.

Si tu veux, je peux te retrouver le meeting, nous avons des images, mais bon, a priori tu avais tes « taupes » ou tes entrées comme la première fois. Peut-être que les « taupes » elles sont un peu myopes mais il ne faudrait pas qu'elles soient sourdes également.

Sur le reste, Laurent l'a très bien évoqué, nous, nous serons constructifs, nous sommes à l'écoute comme nous l'avons été depuis des mois.

Ce que nous avons évoqué dans la campagne, c'est des choses qui nous sont remontées des Tullistes.

Nous avons entendu pendant des mois qu'il n'y avait pas de délinquance mais je vois que ce soir tu nous dis que la délinquance disparaîtra. Donc en fait, elle est où la vérité ?

Nous, nous avons juste été à l'écoute des Tullistes pour leur proposer un projet qui répond à leurs besoins, à leurs attentes, à ce qu'ils souhaitent.

C'est ce que nous avons proposé aux Tullistes, c'est ce pour quoi ils ont voté et nous ont donné une victoire claire, nette, vous l'avez reconnu.

Nous, nous allons engager notre projet dans le respect, dans l'humanité et nous espérons pouvoir travailler sereinement durant ces six années.

Merci. »

Monsieur Laurent MELIN : « D'autres prises de paroles ? »

Monsieur Thomas MADELMONT : « Voyez-moi simplement, Monsieur le Maire, mesdames, messieurs les conseillers, je voudrais vous faire part de l'état d'esprit dans lequel je m'inscris dans ce mandat sur des sujets aussi qui me tiennent à cœur et dont un certain nombre d'entre vous ont parlé.

Donc il est vrai que le mandat s'ouvre dans un contexte qui est exigeant, où les enjeux sociaux, éducatifs et citoyens n'ont jamais été aussi centraux.

Nous aurons à répondre avec lucidité et détermination aux besoins de nos concitoyens, tout en préservant ce qui fait la force d'une ville comme la nôtre, la proximité, l'écoute et l'engagement collectif.

Dans le domaine des affaires sociales, notre priorité sera d'accompagner toutes les personnes qui rencontrent des difficultés, de renforcer l'accès au droit, de lutter contre les situations d'isolement et la violence.

La solidarité n'est pas un principe, c'est un devoir républicain.

Nous travaillerons avec les services municipaux, tous les partenaires institutionnels, l'ensemble du tissu associatif qui est riche sur notre commune, pour apporter des réponses concrètes et humaines.

Sur les affaires scolaires, nous aurons la responsabilité d'offrir à chaque enfant un cadre propice à l'apprentissage, à l'épanouissement, à sa réussite.

L'école est le premier lieu où se construit la citoyenneté, où se transmettent les valeurs qui fondent le vivre ensemble.

Nous veillerons à soutenir les équipes pédagogiques, à améliorer la qualité des infrastructures et à faire de nos écoles des espaces sûrs, inclusifs et ambitieux pour l'avenir.

Les solidarités et la citoyenneté sont des axes majeurs du mandat, depuis 15 mois nous travaillons dessus.

Nous aurons à cœur de favoriser la participation de tous, comme nous l'avons fait jusqu'ici, de valoriser les initiatives locales, renforcer les liens entre les habitants et leurs élus.

La démocratie locale n'existe pleinement que si elle est vivante, ouverte et accessible.

Nous travaillerons à créer les conditions d'un dialogue permanent fondé sur la transparence, la confiance et le respect.

Merci. »

Monsieur Laurent MELIN, élu Maire, invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

1-Fixation du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal détermine par délibération le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse être inférieur à 1 (article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), ni excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal (article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'arrondi du nombre d'adjoints se fait à l'entier inférieur, ce pourcentage constituant une limite maximale à ne pas dépasser.

Le conseil municipal de la commune de Tulle comptant 33 membres, le nombre d'adjoints doit être compris entre 1 et 9.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre des adjoints au maire à 8.

Monsieur Laurent MELIN indique que la commune peut disposer de 9 adjoints au maire au maximum

Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

- Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 9 adjoints.

- Il propose aux conseillers municipaux de fixer le nombre des adjoints au maire à 8.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Locales)

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Il demande si l'Opposition a une liste à proposer. L'Opposition répondant négativement, il constate, par conséquent, qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée.

Il dit qu'il convient de procéder à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle du bureau désigné pour l'élection du maire.

Il invite tous les conseillers municipaux, à l'appel de leur nom, à venir voter.

Après que tout le monde ait pris part au vote, Monsieur Laurent MELIN indique qu'il convient de procéder au dépouillement.

Il procède ensuite à la proclamation des résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Bulletins blancs : 7

- Bulletins nuls : 0
 - Exprimés : 26
 - Majorité absolue : 14
 - A obtenu :
- liste conduite par Monsieur Florent PLAS : 26 voix

Il dit qu'il va faire lecture de la liste des adjoints au Maire :

- 1- Florent PLAS
- 2- Marie-Pierre NAVES-LAUBY
- 3- Dorian LASCAUX
- 4- Hélène DESCHAMPS
- 5- Jean MOULY
- 6- Violaine BOUILLAGUET
- 7- Thomas MADELMONT
- 8- Sylvie DALESME

Il fait lecture de la charte de l'élu local

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Bernard COMBES : « Comme on a compris ce soir que vous étiez plus de Gauche que nous, j'aurais voulu savoir si on pouvait connaître les délégations parce que c'est important de savoir comment vous allez les attribuer.

En général, on vote pour un adjoint ou une adjointe et une délégation. Là, vous nous proposez une liste ronéotypée qui est assez gênante mais bon c'est parce que vous n'êtes pas prêt ? »

Monsieur Laurent MELIN : « Elle est bonne.
Bien évidemment que nous sommes prêts.

Mais nous, toujours dans un esprit collectif et de manière à être au plus près des attentes de nos Tullistes, nous avons eu la semaine et nous avons une réunion de la Majorité, la semaine prochaine, de manière à mettre à profit les compétences de la liste aux besoins des Tullistes.

Après m'être entretenu avec le Directeur Général des Services, il m'a indiqué que nous pouvions ce soir faire élire les adjoints puisque pour les délégations, sont prises par arrêté municipal. Nous nous réunissons mercredi soir, donc jeudi matin nous pourrions vous proposer ou vous imposer les délégations des adjoints.

Et nous avons fait le choix aussi, puisque la question m'est posée, de réduire le nombre d'adjoints de manière à augmenter le nombre de conseillers municipaux avec une délégation, là encore de manière à afficher et à renforcer cette valeur de proximité que nous avons voulue.

Vous avez compris que très certainement Marie-Pierre NAVES LAUBY serait adjointe aux finances.»

Monsieur Bernard COMBES : « Nous l'idée qu'on se fait de l'affaire, c'est qu'on est en train d'essayer de faire un gouvernement à votre place, c'est-à-dire on essaie de trouver, un quiz quoi, on essaie de voir.

J'ai entendu Thomas, j'étais son CPE à Thomas MADELMONT donc il me doit quand même le respect. Il n'était pas spécialement pénible, d'ailleurs. Je trouvais qu'il avait

un accent très social, donc à voir. Mais on peut se tromper parce que, des fois, le social se cache sous tellement de visages. »

Monsieur Laurent MELIN : « Et le social est souvent à Droite. »

Monsieur Bernard COMBES : « On cherche. On vous donnera la liste, et puis comme ça si jamais vous vous dites, « Mais punaise bien sûr, mais ils sont trop malins, c'est comme ça qu'il faut faire. » »

Monsieur Laurent MELIN : « J'attends. »

Monsieur Bernard COMBES : « Allez, Marie-Pierre, tu ne prends pas l'argent.

Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY : « Je fais quoi alors ?
Qu'est-ce que tu veux que je fasse Bernard, dis-moi?

Monsieur Bernard COMBES : « Dans le commerce, des choses comme ça.

Alors l'urbanisme je ne te vois pas trop, c'est pas facile en plus.

Bon après, on a des architectes. Vous êtes quand même pavés d'architectes. Là si on n'arrive pas à faire une ville magnifique avec MOULY et TURLIER, là il n'y a plus qu'à tirer l'échelle.

Monsieur Laurent MELIN : « J'ai été interpellé par un bénévole qui répare le poulailler, il m'a dit « Mais que va devenir ce poulailler ? »
Donc c'est pour ça que je propose qu'on le mette en point essentiel. »

Monsieur Bernard COMBES : « Mais c'est normal.
Par contre, je voudrais savoir aussi ce que vous allez faire des œufs.
Vous allez les voler ? Vous allez les garder ?
Vous allez les distribuer à la population ?

Monsieur Laurent MELIN : « Il n'y a pas de délinquance, donc il n'y aura pas de vol.

Et je vous laisse le soin de faire les pronostics futurs.»

2- Délégation accordée au Maire et aux Adjointes conformément aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales énumère un certain nombre d'attributions que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire, la délégation étant consentie en tout ou partie et pour la durée de son mandat.

Cela permet de donner plus de souplesse à la gestion communale.

Il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire les fonctions suivantes conformément à l'article L 2122.22 :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales

2° Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites fixées ci-après :

Pour réaliser tout investissement et dans la limite de 3 millions d'euros, le Maire contracte tout emprunt à court, moyen et long terme, à un taux compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation (lignes de trésorerie),
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- la faculté de procéder à un différé d'amortissement.

Ces dispositions s'appliquent aux emprunts classiques, obligataires ou en devises, mais aussi aux emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie de type C.L.T.R (Contrat Long Terme Renouvelable).

Par ailleurs, le Maire peut conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Les opérations financières utiles à la gestion des emprunts recouvrent également les opérations suivantes :

- le réaménagement de la dette (remboursement par anticipation, renégociation contractuelle).
- autres opérations financières utiles à la gestion de la dette.

La décision de procéder au réaménagement de la dette de la collectivité et la décision de souscrire des lignes de trésorerie, sont pareillement déléguées au maire. »

3° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, cette délégation sera exercée par le premier adjoint et dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement de celui-ci

4° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

5° Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes

6° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

7° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

8° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

9° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

10° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

11° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes

12° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

13° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

14° Exercer, au nom de la commune, et dans la limite de 130 000 euros les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, étant précisé que le droit de préemption s'applique sur la totalité des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du territoire de la commune et qu'il s'agit d'un droit de préemption renforcé c'est-à-dire s'appliquant sur tous les biens immobiliers y compris les lots de copropriété. »

15° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €. La délégation au Maire vaut pour toutes les actions juridictionnelles en demande et en défense, en première instance et en appel, le Maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix pour chacune des actions intentées

16° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 7 622 € par an

17° Donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

18° Signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux

19° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 millions d'euros

20° Exercer ou déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code

21° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal

22° Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour

les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et conclure la convention prévue à l'article L.523-7 du même code

23° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

24° Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quels que soient l'objet et le coût de l'opération pour laquelle est formulée la demande de financement, le partenaire concerné, et le montant de la subvention

25° Procéder, sur l'ensemble du territoire de la commune, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

26° Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation

27° Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement

28° Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation

29° Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du présent code

L'article L 2122.18 permet au Maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de permettre au Maire de subdéléguer les fonctions énumérées à l'article L2122-22 susmentionnées aux adjoints et à des membres du conseil municipal dans les conditions prévues à l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approuvé à 31 voix pour et 2 abstentions

Monsieur Pascal CAVITTE : « Monsieur le Maire, je peux prendre la parole ? Juste une seconde pour faire une petite pointe d'humour, parce que tout à l'heure, on a parlé de Malemort.

Mon cher Laurent, Monsieur le Maire puisque vous citez beaucoup Malemort, d'ailleurs j'ai entendu dans un meeting qu'on parle beaucoup de Malemort à Tulle et qu'on ne parle pas de Tulle à Malemort, je vous le rappelle parce qu'ici, nous sommes à Tulle, quand même.

Votre modèle a été élu Maire à l'unanimité des votants et là c'est une petite brèche parce que vous n'avez pas eu, vous, l'unanimité des votants.

Monsieur Laurent MELIN : « Pour un premier tour avec quatre listes, passer à 38% au premier tour c'était déjà un bon score. On aurait pu s'en réjouir mais nous avons souhaité renforcer cette énergie qui nous unit et passer donc avec plus de 54%.

Monsieur Pascal CAVITTE : « Je ne parlais pas de ça, je parlais de l'élection, aujourd'hui, du Maire. »

Monsieur Laurent MELIN : « Pardon, au temps pour moi. »

Monsieur Florent PLAS : « Monsieur CAVITTE, Laurent DARTHOU a été élu à l'unanimité maire pour son deuxième mandat donc on verra ça dans 6 ans.

Monsieur Pascal CAVITTE : « Ou 7. »

Monsieur Bernard COMBES : « Est-ce que c'est vrai qu'il a dit : A Malemort on a LEROY MERLIN et à Tulle on a le Maire MELIN.

Monsieur Laurent MELIN : « C'est ça qu'il a dit. »

Monsieur Bernard COMBES : « Cool. »

Monsieur Laurent MELIN : « Donc s'il n'y a plus de prise de parole, la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 21 avril 2026 autour de 18h.

On ne va pas tout bouleverser, on va conserver les choses qui fonctionnent bien, au regard aussi de l'implication de nos agents. Il faut respecter la vie après le travail aussi.

L'occasion m'est donnée de les remercier une nouvelle fois pour la préparation de ce premier conseil municipal.

Et je puis vous assurer que l'ensemble de mes colistiers et l'ensemble des membres du conseil municipal seront très respectueux à votre égard et je ne doute pas en tout cas de cette loyauté qui m'a été promise et rappelée à notre égard aussi.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle soirée. »

Tulle, le 27 mars 2026

La séance est levée à 20h35



Le secrétaire de séance

Baptiste NAVES